

Le 5 mars 2014

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME jour du mois de MARS de l'an deux mille QUATORZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Francine Caron Markwell et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Madame Gaétane Gaudreau Langlois
Madame Janet Cooper
Monsieur George C. Atkin
Monsieur Dany Brodeur
Monsieur Pierre Martineau
Monsieur Christian Laporte

Le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Richard E. Ranger, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

14-03-658

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec un ajout au point Varia pour faire un don au groupe de pompiers de Derby Line.

ADOPTÉ

14-03-659

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 5 février 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame Francine Caron Markwell fait un suivi au sujet des questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du 5 février 2014.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Micheline Roberge a posé quelques questions en lien avec le plan stratégique de développement et la problématique de gestion de matières résiduelles. Elle demande au conseil municipal de poser des gestes concrets pour l'avancement de ces dossiers qu'elle considère majeurs pour la qualité de vie des résidents du Canton de Stanstead.

Monsieur Stéphane Pouliot a exprimé son opinion en regard de la fin de contrat de travail de Monsieur Marc Blain. Il incite le conseil municipal à rechercher un(e) candidat(e) d'expérience prêt à s'engager plusieurs années plutôt que de jeunes finissants(es) dont le séjour au Canton est de courte durée.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis.

Le rapport d'émission des permis et des certificats pour le mois de février 2014 est déposé.

7.2 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de séance de travail du CCU en février 2014.

7.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de février 2014 est déposé auprès des membres du Conseil.

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

14-03-660

8.1 Achat d'une déchiqueteuse pour les services de la voirie et des infrastructures

ATTENDU QUE le verglas de décembre 2013 a eu comme conséquence principale d'encombrer les chemins, les bordures de chemins, les fossés, les cours d'eau de débris d'arbres et de branches sur l'ensemble du territoire du Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE le service de la Voirie et des Infrastructures aura comme responsabilité de récupérer ces débris à l'aide d'équipements mécanisés;

ATTENDU QUE le comité de la Voirie et des Infrastructures a recommandé au Conseil l'achat d'une déchiqueteuse suffisamment puissante pour réduire en copeaux les débris de branches et d'arbres d'un diamètre de 9,5 pouces;

ATTENDU QUE suite aux soumissions demandées par le directeur de la Voirie et des Infrastructures, le manufacturier Vermeer Canada Inc. a proposé un modèle de déchiqueteuse reconnu pour son efficacité et sa robustesse d'une puissance de 37hp au coût de 21 500\$;

ATTENDU QU' au Plan triennal d'immobilisations 2014, une somme de 70 000\$ a été prévue pour l'achat de matériel et d'équipements;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le Conseil autorise une dépense de 21 500\$ plus taxes pour l'achat d'une déchiqueteuse de 37hp vendue par Vermeer Canada Inc. de Ville de Laval, QC.

ADOPTÉ

14-03-661

8.2 Achat d'une remorque à benne basculante

ATTENDU QUE pour amorcer les travaux de récupération des débris d'arbres et de branches encombrant les bordures des chemins, les fossés et les cours d'eau, du matériel de chargement et de déchargement est requis;

ATTENDU QUE le comité de la Voirie et des Infrastructures a recommandé au Conseil l'achat d'une remorque à benne basculante;

ATTENDU QUE suite aux soumissions demandées par le directeur de la Voirie et des Infrastructures, l'entreprise Remorques Laroche a proposé un modèle de remorque telle que recherchée aux environs de 6 200\$;

ATTENDU QU' au Plan triennal d'immobilisations 2014, une somme de 70 000\$ a été prévue pour l'achat de matériel et d'équipements;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le Conseil autorise une dépense d'environ 6 200\$ plus taxes pour l'achat d'une remorque à benne basculante auprès de la compagnie Remorques Laroche de Saint-Denis de Brompton, QC.

ADOPTÉ

14-03-662

8.3 Achat d'un abri commercial pour entreposer les nouveaux équipements

ATTENDU QUE pour entreposer la déchiqueteuse et la remorque basculante, un abri est nécessaire;

ATTENDU QU'un abri commercial d'une dimension de 18' de largeur par 28' de longueur et de 10' de hauteur, recouvert d'une toile de plastique d'une épaisseur de 8 onces s'avère une solution économique et durable pour entreposer les nouveaux équipements;

ATTENDU QUE cet abri sera installé à la station d'épuration des eaux usées de Fitch Bay;

ATTENDU QUE suite aux soumissions demandées pour l'achat de ce type d'abri, la meilleure offre provient de Club Piscine de Sherbrooke à raison de 2 900\$;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE la proposition de Club Piscine de Sherbrooke pour la fourniture d'un abri commercial soit retenue pour une dépense de 2 900\$ plus taxes.

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

14-03-663

9.1 Approbation des comptes payés et payables – Février/Mars 2014

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois de février et mars 2014, et autorise le directeur général par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Total des comptes payés: | 161 752,86\$ (Février) |
| Total des comptes à payer: | 92 789,42\$ (Mars) |

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de février, à savoir :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Salaires des employés: | 15 681,12\$ |
| Salaires des élus: | 5 242,28\$ |
| Membres des comités (élus): | 960,00\$ |

ADOPTÉ

9.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

9.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs du directeur général par intérim et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

14-03-664

9.6 Adoption du projet de Règlement No 355-2014 abrogeant et remplaçant les règlements 342-2012 et 327-2011 concernant le Code de déontologie et d'éthique des élus

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, une municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil municipal du 5 février 2014;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil adopte le projet de règlement No 355-2014 intitulé: Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead;

QUE le projet de règlement No 355-2014 abroge et remplace les règlements No 327-2011 et 342-2012;

QU'une copie du projet de Règlement No 355-2014 est jointe au procès-verbal en tant qu'Annexe A.

ADOPTÉ

14-03-665

9.7 Fin de contrat de travail de Monsieur Marc Blain

ATTENDU QUE suite à une mûre réflexion, le conseil en est venu à la conclusion qu'il est primordial de restructurer le service d'urbanisme et d'environnement;

ATTENDU QUE les services de Monsieur Marc Blain ne sont plus requis;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le contrat de travail de Monsieur Marc Blain soit terminé en date d'aujourd'hui;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à Monsieur Blain;

QUE les sommes dues ou à être dues à Monsieur Blain lui soient payées dans les prochains jours.

ADOPTÉ

14-03-666

9.8 Désigner Monsieur Paul Carignan pour l'émission des permis et des certificats

ATTENDU QUE le conseil a mandaté le directeur général par intérim pour entreprendre des démarches afin de recruter des candidatures d'expérience aptes à prendre en charge ce service sur la base d'un emploi permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le recrutement peut s'étendre sur environ 6 à 8 semaines avant de confirmer un(e) candidat(e);

ATTENDU QUE Monsieur Paul Carignan accepte de prêter assistance à la municipalité la journée du mardi et quelques soirées sur semaine en fonction du nombre de demandes;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ogden a donné son aval à ce que Monsieur Paul Carignan puisse travailler temporairement;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE Monsieur Paul Carignan soit autorisé à émettre les permis et les certificats d'autorisation en plus d'effectuer les tâches dévolues à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉ

14-03-667

9.9 Désigner Monsieur Pascal Yergeau pour l'émission des permis et des certificats

ATTENDU QUE le conseil a mandaté le directeur général par intérim pour entreprendre des démarches afin de recruter des candidatures d'expérience aptes à prendre en charge ce service sur la base d'un emploi permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le recrutement peut s'étendre sur environ 6 à 8 semaines avant de confirmer un(e) candidat(e);

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Yergeau accepte de prêter assistance à la municipalité la journée du lundi;

ATTENDU QUE la Ville de Stanstead a donné son aval à ce que Monsieur Pascal Yergeau puisse travailler temporairement;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE Monsieur Pascal Yergeau soit autorisé à émettre les permis et les certificats d'autorisation en plus d'effectuer les tâches dévolues à l'inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉ

14-03-668

9.10 Stagiaire de l'Université de Sherbrooke pour été 2014

ATTENDU QUE la municipalité est désireuse de s'adjoindre une ressource humaine spécialisée en environnement pour la saison estivale apte à s'occuper de la protection des bandes riveraines, d'un programme d'incitation à la collecte des matières organiques et recyclables, du suivi de la vidange des fosses septiques, d'une campagne de sensibilisation auprès des propriétés desservies par un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires et d'autres mandats à être déterminés ultérieurement;

ATTENDU QU'un étudiant inscrit au régime coopératif de l'Université de Sherbrooke a rencontré en entrevue les membres du comité d'environnement de la municipalité et qu'il satisfait au profil recherché;

ATTENDU QUE cet étudiant, Monsieur Éric Antigny, apporte une expérience de plusieurs années en gestion environnementale;

ATTENDU QUE des pourparlers avaient été amorcés auprès du Service des stages et placements de l'Université de Sherbrooke pour valider l'intérêt et l'expérience de Monsieur Éric Antigny;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead offrira à Monsieur Antigny 3 jours de travail par semaine alors que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley lui consentira 2 jours par semaine de manière à respecter les heures minimales du stage en milieu de travail;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE Monsieur Éric Antigny soit engagé comme stagiaire rémunéré pour la période estivale.

ADOPTÉ

9.11 Dépôt des dépenses engendrées par les candidats et candidates à l'élection de novembre 2014

Le rapport des dépenses des candidats et des candidates à l'élection de novembre 2013 a été remis à la responsable de l'organisation du scrutin électoral, Madame Denise Girard, selon ce qui est exigé par la Loi. Seul un candidat n'a pas complété son rapport.

14-03-669

9.12 Abrogation de la résolution No 13-05-478

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution No 13-05-478 se rapportant à la contribution municipale au coût d'inscription pour des activités sportives et culturelles pour la remplacer par une nouvelle résolution mieux adaptée au contexte actuel;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

D'abroger la résolution No 13-05-478.

ADOPTÉ

14-03-670

9.13 Contribution au coût d'inscription aux activités sportives et culturelles locales

ATTENDU QUE la municipalité approuvait de par la résolution no 11-11-150 le remboursement de 50% de la surtaxe facturée aux enfants d'âge primaire et secondaire qui utilisent les infrastructures récréatives municipales d'Ayers'Cliff, Coaticook, Magog, Sherbrooke et Stanstead pour la pratique d'activités de loisirs et culturelles ainsi que pour les camps de jour encadrés par ces municipalités, à raison d'un maximum remboursable de 200 \$ par enfant résident permanent dans la municipalité du Canton de Stanstead, par année (1er janvier au 31 décembre);

ATTENDU QU'il existe des camps de jour ou autres activités organisés ici dans la municipalité et que le conseil désire contribuer également pour l'inscription des enfants à ces activités locales;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead contribuera à 50 % des coûts reliés à l'inscription des enfants/jeunes aux activités locales pour des camps de jours ou autres activités sportives et culturelles;

QUE le maximum remboursable est de 200\$ par enfant résident dans la municipalité du Canton de Stanstead, par année, du premier janvier au 31 décembre;

QUE le remboursement se fera uniquement si ces enfants sont les enfants des contribuables de la municipalité et non des petits enfants par exemple;

QUE cette politique est applicable seulement sur présentation d'une pièce justificative où il est clairement indiqué le montant de l'inscription.

ADOPTÉ

9.14 Résumé de la mairesse à propos de la dernière séance du conseil de la MRC Memphrémagog et autres sujets d'intérêt

Madame Francine Caron Markwell, Mairesse, résume pour le bénéfice de l'auditoire les points importants traités à la dernière assemblée du conseil de la MRC Memphrémagog.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Caractérisation des matières résiduelles: mot de la mairesse.

Madame Francine Caron Markwell résume les principaux constats de l'étude de caractérisation des matières résiduelles effectuée par la MRC Memphrémagog en 2013.

Les résidents du Canton de Stanstead négligent de diriger les résidus du carton et du papier vers le bac de recyclage. Le bac de récupération des matières organiques est trop peu utilisé. Les vêtements et le textile sont d'autres matières résiduelles pour lesquelles la poubelle n'est pas une solution. Des cloches de récupération de ces matières sont offertes en de nombreux lieux publics surtout à Magog en plus des services de récupération à domicile, des friperies, des comptoirs familiaux, des ressourceries, etc.

Le stagiaire en environnement préparera une stratégie concrète pour optimiser la récupération et la valorisation des matières résiduelles dès cet été.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-03-671

11.1 Compensation financière aux pompiers ayant travaillé au déblaiement des chemins encombrés d'arbres et de branches lors du verglas de décembre 2013

ATTENDU QUE pendant le verglas de décembre 2013, bon nombre de pompiers de la municipalité ont prêté assistance au service de la Voirie et des Infrastructures pour retirer des chemins publics les débris d'arbres et de branches;

ATTENDU QU'outre leur temps de travail, quelques pompiers ont fourni des véhicules essentiels au bon déroulement des opérations de dégagement des principales voies de circulation;

ATTENDU QUE le conseil a grandement apprécié l'implication de son service de protection des incendies lors de cet événement;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 10 000\$ en salaires et pour la fourniture de matériel roulant aux pompiers;

QUE la rémunération à chaque pompier soit basée sur les documents présentés au Directeur général par intérim par le chef des pompiers, Monsieur Alex Bernais;

QUE copie de cette liste soit intégrée au présent procès-verbal en tant qu'Annexe B.

ADOPTÉ

14-03-672

11.2 Abrogation de la résolution No 14-01-632 à propos du Règlement No 349-2014 amendant le Règlement No 345-2013 concernant la prévention des incendies

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution No 14-01-632 se rapportant au Règlement No 345-2013 concernant la prévention des incendies;

ATTENDU QU'un avis de motion et une résolution pour adopter un règlement autre qu'un règlement d'urbanisme ne pouvaient être présentés lors d'une même assemblée publique;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE la résolution No 14-01-632 soit abrogée.

ADOPTÉ

14-03-673

11.3 Adoption du Règlement 349-2014 amendant le Règlement 345-2013 concernant la prévention des incendies

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 349-2013 concernant la prévention des incendies afin de revoir la période où un propriétaire peut obtenir un permis pour un feu extérieur, soit dorénavant entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année plutôt qu'entre le 1er janvier et le 31 mars;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le règlement intitulé : Règlement no 349-2014 modifiant le Règlement no 345-2013.

QUE le Règlement est joint en Annexe C du présent procès-verbal;

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

13. VARIA

14-03-674

13.1 Don au groupe de pompiers de Derby Line, État du Vermont

ATTENDU QU'un groupe de pompiers volontaires de la localité de Derby Line au Vermont a prêté assistance à nos pompiers lorsque le feu a détruit un immeuble résidentiel à Georgeville, la fin de semaine du 22-23 février 2014;

ATTENDU QUE n'eut été du camion muni d'une échelle haute la maîtrise de l'incendie aura été plus compliquée pour nos propres sapeurs;

ATTENDU QUE notre chef du service de protection des incendies, Monsieur Alex Bernais, a recommandé au conseil municipal d'offrir un don à leur service de protection des incendies pour leur dévouement lors de cet incendie;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead offre un don de mille dollars (1000\$) au service d'incendie de Derby Line;

QUE la municipalité du Canton de Stanstead devienne éventuellement membre de leur association afin de consolider l'entraide et la fraternité entre les services de protection des incendies de nos voisins frontaliers du Vermont.

ADOPTÉ

14-03-675

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h20.

ADOPTÉ

Francine Caron Markwell, Mairesse

**Richard E. Ranger, Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim**